

SIMAJE DU PAYS DE LOURDES

**SEANCE DU COMITÉ SYNDICAL
DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022**

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt deux, le vingt-six septembre, le Comité Syndical, dûment convoqué le 20/9/2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au Palais des Congrès - 4 avenue du Maréchal Foch, à LOURDES, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry LAVIT, Président.

Etaient présents :

Thierry LAVIT, Stéphane MILAN, Christiane CAZENAVE, Jean-Marc BOYA, Yannick COURADET, Marie PLANE, Anthony MARTINEZ, Emeline LABARRE, Sylvie SILORET, Stéphane AGUSSAN, Sandrine MAURA, Marie-Christine POMES, Christine GRIS, Stéphane ARTIGUES, Sylvie MAZUREK, Philippe ERNANDEZ, Jean-Luc DOBIGNARD, Marie-Henriette CABANNE, Marie-Bernadette SCERRI dit XERRI, Jean-Georges CRABARIE, Julien LABORDE, Jeanine BORDE, Christine CARRERE, Firmin LOZANO, Nicole PEREZ. Michèle LAVILLE, Cynthia TONOUKOUIN.

Etaient représenté(e)s :

Gérard CLAVE donne procuration à Thierry LAVIT
Michel GASTON donne procuration à Nicole PEREZ
Mohamed DILMI donne procuration à Marie-Henriette CABANNE
Antoine NOGUEZ donne procuration à Sylvie MAZUREK

Etaient excusé(e)s :

Denise CAPOU, Hélène SUBRA, Guy VERGES, David SARROCA, Francine GALY, Christiane ARAGNOU, Vincent FORTASSIN, Paul SADER, Cécile PREVOST, Patrick LEFORT, Odette MINVIELLE-LARROUSSE, Laurence DEMASLES, Marie ETCHEVERRY.

Secrétaire de séance : Marie-Christine POMES

ORDRE DU JOUR

I - ADMINISTRATION GENERALE

- 1 - Décisions du Président et du Bureau.....3
- 2 - Rapport d'activités du SIMAJE 2021.....5

II - SUBVENTION

- 3 - Stockage temporaire des collections du Musée Pyrénéen sur le bâtiment administratif du SIMAJE : convention entre la Ville de LOURDES et le SIMAJE pour le versement d'une participation financière suite aux travaux à réaliser par le SIMAJE.....6

III - SCOLAIRE PERI EXTRA SCOLAIRE

- 4 - Convention avec l'association "PARLEM" pour l'initiation à l'occitan au titre de l'année scolaire 2022/2023.....7
- 5 - Accueil de Loisirs vacances de Toussaint 2022.....8
- 6 - Opération "Découverte Sports Vacances" Toussaint 2022.....10

Depuis le mois d'avril 2020, les règles régissant la réunion des organes délibérants des collectivités et des EPCI ont été régulièrement modifiées afin de s'adapter aux contraintes liées à l'épidémie de la Covid 19. La loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 avait prolongé l'application des règles dérogatoires jusqu'au 31 juillet 2022.

Aussi, depuis le 1^{er} août 2022, ces règles dérogatoires ne s'appliquent plus et cela sans exception.

Il convient de se conformer à nouveau aux dispositions du droit commun tout en continuant à respecter les gestes « barrières ».

La séance sera ainsi rediffusée en direct sur la chaîne YouTube de la ville de Lourdes au lien suivant :

<https://www.youtube.com/servicecommunicationlourdes>

Avez-vous des observations sur le procès-verbal du 8 juin 2022 ?

Le procès-verbal du 8 juin 2022 est adopté.

Avez-vous des observations sur le procès-verbal du 5 juillet 2022 ?

Le procès-verbal du 5 juillet 2022 est adopté.

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU

Rapporteur : Thierry LAVIT

Conformément aux articles L. 5211-1, L. 5211-10 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il convient de rendre compte au Comité syndical des décisions qui ont été prises par M. le Président et le Bureau, en application des délégations qui leur ont été données par le Comité syndical par délibération n° 5 du 28 juillet 2020.

Je porte à votre connaissance les décisions suivantes :

Date de signature du marché/avenant	Objet	Titulaire	Montant du marché/avenant HT
06/07/2022	Mission de programmation et assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une cuisine centrale . Nouvelle consultation suite à procédure infructueuse Marché n° 2022 ST 06	SPI Ingenierie	Tranche Ferme Montant TF : 18 052.50 € HT Tranche optionnelle n° 1 Montant TO1 : 9 355.00 € HT Tranche Optionnelle n° 2 Montant TO2 : 17 480,00 € HT
24/08/2022	Marché d'assurance, lot 5 : risques statutaires du personnel	SOFAXIS/CNP	Augmentation du taux de cotisation à 7,00 % (tous avenants confondus)
02/09/2022	Fourniture, mise en œuvre et maintenance d'un profil acheteur	L'AGENCE - groupe La Dépêche du Midi	Contrat d'un an reconductible 3 fois. Chaque année: 720,00 €
09/09/2022	Travaux de mise en accessibilité sanitaires écoles Darrespouey/Lapacca Avenant 1 - Lot 3 Carrelage	Ets GUICHOT	Montant de l'avenant : 104,54 € HT Plus-value : + 0,86 % Nouveau montant du marché : 12 197,94 € HT
09/09/2022	Travaux de mise en accessibilité sanitaires écoles Darrespouey/Lapacca Avenant 2 - Lot 1 plâtrerie/menuiserie	Ets GUICHOT	Montant de l'avenant : 525,42 € HT Plus value avenant précédent compris: + 13,20 % Nouveau montant du marché : 18 737,86 € HT

Décisions du Bureau du SIMAJE du 5 Juillet 2022 :

1 - Création d'emplois pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

En prennent acte

N° 2

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SIMAJE 2021

Rapporteur : Thierry LAVIT

L'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) est rédigé comme suit :

« Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

Avant de transmettre le rapport d'activités 2021 du SIMAJE à chaque commune membre du SIMAJE, il convient que le Comité syndical en reçoive communication et prenne acte de son contenu.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

1°) prennent acte de la communication du rapport d'activités du SIMAJE de l'année 2021,

2°) indiquent que le rapport d'activités du SIMAJE 2021 sera adressé aux Maires des communes membres du SIMAJE et que la communication en sera effectuée conformément aux textes en vigueur au sein de chacun des Conseils municipaux.

N° 3

STOCKAGE TEMPORAIRE DES COLLECTIONS DU MUSÉE PYRÉNÉEN SUR LE BÂTIMENT ADMINISTRATIF DU SIMAJÉ : CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LOURDES ET LE SIMAJE POUR LE VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE SUITE AUX TRAVAUX À RÉALISER PAR LE SIMAJE

Rapporteur : Jean-Marc BOYA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 14 avril 2021 portant mise en valeur du Musée Pyrénéen, financement du projet « chantier des collections/réserves » dans le cadre du Plan de Relance,

Vu l'avis des membres du Bureau Syndical du 24 mai 2022 ;

Considérant les travaux à réaliser sur le site du Château-Fort - Musée pyrénéen dans le cadre du programme Plan de Relance « chantier des collections, réserves externalisées » ainsi que le prévisionnel de travaux sur le site de l'ancien collège du Lapacca en vue de sa transformation en bâtiment de réserves (conservation préventive, étude et recherche, logistique et mouvement des œuvres) pour les collections du Musée Pyrénéen,

Il importe de pouvoir utiliser un espace de transit sécurisé entre le site du Château-Fort -Musée Pyrénéen et le futur espace de réserves prévu au Lapacca, pour toute la durée du chantier des collections et jusqu'à la mise en service du futur bâtiment des réserves (2025). A cette fin, le SIMAJE propose l'utilisation temporaire par la ville de Lourdes du local de 250 m² attenant au garage et locaux administratifs du Simaje, sis zone du Monge.

Au préalable, des travaux de sécurisation et d'aménagement du local susvisé sont nécessaires pour assurer la sécurisation du lieu et la protection attendue des collections à entreposer.

A cet effet, et au vu du montant des travaux à réaliser, le SIMAJE sollicite le versement d'une participation financière de la ville de LOURDES pour la réalisation de ces travaux.

Les travaux porteront sur :

- Le changement de la porte par une porte trois points
- La mise en place d'une détection automatique de l'alarme incendie
- L'installation de deux détecteurs d'intrusion sur le local
- La mise en place de la télésurveillance incendie et intrusion.

Les travaux portant sur l'alarme incendie et l'alarme intrusion feront l'objet d'une demande d'autorisation auprès des services de la ville de Lourdes.

Tableau prévisionnel des dépenses relatives aux travaux à effectuer :

Travaux de sécurisation	HT	TVA	TTC
Coordination SSI	3 500 €	700 €	4 200 €
Bureau de contrôle	1 000 €	200 €	1 200 €
Changement centrale incendie (estimation)	28 000 €	5 600 €	33 600 €
Porte 3 points	3 200 €	640 €	3 840 €
Total	35 700 €	7 140 €	42 840 €

Les travaux suivants seront pris en charge en régie par le SIMAJE :

- Installation de 2 détecteurs d'intrusion
- Remise en état du faux plafond (remettre une dalle de plâtre et couche de laine de roche là où ils sont manquants)
- Remise en l'état et nettoyage du local à la réception des travaux

Ainsi le SIMAJE bénéficiera d'une participation financière à hauteur de 75 % du montant hors taxes des travaux effectivement réalisés.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

1°) sollicitent de la part de la Ville de Lourdes le versement d'une participation financière à hauteur de 75 % du montant hors taxes des travaux de sécurisation et d'aménagement du local du SIMAJE où sera entreposée temporairement une partie des collections du Musée Pyrénéen,

2°) autorisent Monsieur le Président à signer tous documents afférents à la présente délibération et notamment la convention à intervenir jointe en annexe.

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION "PARLEM" POUR L'INITIATION À L'OCCITAN AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

Rapporteur : Sylvie MAZUREK

Depuis plusieurs années, l'association « PARLEM » intervient sur le temps scolaire dans le cadre d'un partenariat avec l'Education nationale et le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées pour l'initiation à l'occitan en milieu scolaire.

Le SIMAJE souhaite maintenir les interventions en langue occitane au sein des écoles publiques.

Aussi, il est proposé de conventionner avec l'association « PARLEM » pour l'initiation à l'occitan durant l'année scolaire 2022/2023, au sein des écoles suivantes :

- Ecole de Poueyferré : deux classes de maternelle PS/MS et GS
- Ecole de Saint Pé : 1 classe de maternelle PS/MS/GS + 2 classes élémentaires
- Ecole de Lézignan : 1 classe de maternelle PS/MS/GS
- Ecole maternelle du Lapacca à Lourdes : 2 classes de maternelle
- Ecole d'Ossen : 1 classe de GS/CP/CE1
- Ecole d'Adé : 1 classe de maternelle + 2 classes élémentaires
- Ecole maternelle de Lannedarré : 1 classe de maternelle

Le financement de cette opération se fait à parité avec le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées. Le coût d'intervention d'une demi-heure hebdomadaire par classe maternelle pour le SIMAJE est de 375,50 euros pour l'année scolaire 2022/2023, et de 751 euros pour une heure hebdomadaire pour une classe de primaire.

La participation financière du SIMAJE pour les 13 classes s'élèvera à 6 759 euros.

Madame MAZUREK fait remarquer que l'apprentissage de l'occitan fait partie du plan langue instauré par l'Education Nationale.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

Après avis du Bureau syndical du 14 septembre 2022,

1°) approuvent la passation d'une convention avec l'association « PARLEM » pour l'initiation à l'occitan durant l'année scolaire 2022/2023, pour 13 classes des écoles de Poueyferré, Saint Pé, Lézignan, Ossen, Adé, maternelle de Lannedarré et maternelle du Lapacca à Lourdes pour un montant de 6 759 euros,

2°) autorisent M. le Président du SIMAJE ou son représentant à signer cette convention et tous les actes qui en découlent.

ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES DE TOUSSAINT 2022

Rapporteur : Sylvie MAZUREK

Il est proposé d'ouvrir un accueil sur le site du Lapacca à Lourdes regroupant à la fois l'école maternelle du Lapacca et l'école élémentaire du Lapacca qui ont été fusionnées en école primaire. Cet accueil de loisirs du territoire du SIMAJE accueillera les enfants âgés de 3 à 13 ans durant les vacances de Toussaint 2022.

Les accueils de loisirs seront ouverts à la journée ainsi qu'à la demi-journée de 7h30 à 18h30. Les repas seront confectionnés en régie à la cuisine du lycée collège de Sarsan qui est louée à cet effet et livrés par les agents du service de restauration.

La capacité maximale d'accueil est fixée à 150 enfants.

L'encadrement sera assuré par le personnel déjà en poste.

Les tarifs proposés sont appliqués en fonction du quotient familial des familles :

Quotient familial	Par enfant et par jour	A partir du 3ème enfant	1/2 journée
-150	4,50 €	3,25 €	2,10 €
-300	5,50 €	3,50 €	2,50 €
-600	6,50 €	4,00 €	3,00 €
-900	7,00 €	4,50 €	3,50 €
-1200	8,00 €	5,00 €	4,00 €
-1500	9,00 €	6,00 €	4,50 €
-2000	10,00 €	7,00 €	5,00 €
+ 2000 et sans QF	11,50 €	8,85 €	5,40 €
Surcoût extérieur	+ 3,50 €	+ 2,50 €	+ 1,80 €

Périodes d'ouverture, capacité d'accueil et tranches d'âge

	Dates d'ouverture	Capacité d'accueil, Tranches d'âge
Toussaint 2022	Du 24 octobre au 4 novembre 2022	150 enfants de 3 à 13 ans

Il est proposé aux membres du Comité syndical d'approuver l'ouverture de l'accueil de loisirs du Lapacca à Lourdes pour les vacances de Toussaint 2022, ainsi que les modalités d'accueil comme exposées ci-dessus.

L'exposé du rapporteur entendu,

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

1°) décident d'ouvrir un accueil de loisirs sur le site du Lapacca à Lourdes regroupant à la fois la maternelle du lapacca et l'école élémentaire du Lapacca qui ont été fusionnées en école primaire, à la journée ainsi qu'à la demi-journée de 7h30 à 18h30 pour un effectif maximum de 150 enfants durant les vacances de Toussaint 2022,

2°) fixent les tarifs comme suit :

Quotient familial	Par enfant et par jour	A partir du 3ème enfant	1/2 journée
-150	4,50 €	3,25 €	2,10 €
-300	5,50 €	3,50 €	2,50 €
-600	6,50 €	4,00 €	3,00 €
-900	7,00 €	4,50 €	3,50 €
-1200	8,00 €	5,00 €	4,00 €
-1500	9,00 €	6,00 €	4,50 €
-2000	10,00 €	7,00 €	5,00 €
+ 2000 et sans QF	11,50 €	8,85 €	5,40 €
Surcoût extérieur	+ 3,50 €	+ 2,50 €	+ 1,80 €

3°) autorisent Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes découlant de la présente délibération,

N° 6

OPÉRATION "DÉCOUVERTE SPORTS VACANCES" TOUSSAINT 2022

Rapporteur : Sylvie MAZUREK

Il est proposé de mettre en place une opération « Découverte Sports Vacances » durant les vacances scolaires de Toussaint, du 24 octobre au 4 novembre 2022.

Cette opération représente un temps de loisirs qui vise à participer à l'éducation de l'enfant à travers le sport, pour avoir une cohérence entre le développement intellectuel et physique de l'enfant.

La mise en place d'activités sportives va permettre à l'enfant de vivre un temps de découverte de soi et des autres dans un contexte de détente et d'initiation à des activités sportives diverses tout en respectant le rythme de l'enfant.

Cette initiation à destination de 24 à 36 enfants de 9 ans à 13 ans en fonction du planning des Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS) sera dispensée à la salle omnisports de Lourdes de 9h à 12h et 14h00 à 17h00. Les inscriptions se font à la demi-journée matin et/ou après-midi. Une contribution parentale de deux euros par demi-journée et par enfant sera demandée à l'inscription. Un goûter sera proposé l'après-midi.

L'encadrement sera effectué par 2 ou 3 ETAPS en fonction de leur planning à chaque période de vacances.

Cependant, compte-tenu du contexte sanitaire lié au covid-19, les conditions de fonctionnement pourront être revues et seront à adapter en fonction du protocole sanitaire en vigueur.

Il est proposé d'approuver l'opération « Découverte Sports Vacances » pour les vacances de Toussaint 2022, ainsi que les modalités d'accueil et d'encadrement comme exposées ci-dessus.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

1°) décident de proposer une opération « Découverte Sports Vacances » sur le site du Palais des sports à la demi-journée matin et/ou après-midi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, pour un effectif maximum de 36 enfants de 9 à 13 ans durant les vacances de Toussaint, du 24 octobre au 4 novembre 2022,

2°) fixent la contribution parentale à 2 euros par demi-journée et par enfant,

3°) autorisent M. Le Président ou son représentant à signer tous les actes découlant de la présente délibération.

Avant de clore la séance, Monsieur le Président communique deux points d'informations, le premier concerne l'état des travaux réalisés durant l'été 2022 dans les écoles du SIMAJE. Le second point concerne les effectifs de la rentrée scolaire 2022/2023.

Concernant les travaux dans les écoles du SIMAJE, un budget de 524 270 € TTC a été voté en 2022.

Le Département des Hautes Pyrénées a accordé dans le cadre du projet « Sécurisation des écoles du SIMAJE du Pays de Lourdes » une subvention de 28 000 € au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

L'Etat a accordé dans le cadre du projet « Rénovation énergétique dans les écoles du SIMAJE du Pays de Lourdes » une subvention de 63 805 € au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2022.

Au 19/08/2022 les travaux suivants ont été réalisés pour un montant de 343 850,15 € TTC décomposés comme suit :

Ecole primaire AUZON	76 644,61 €
Ecole primaire LAPACCA	66 972,16 €
Ecole maternelle LAPACCA	62 099,80 €
Ecole maternelle DARRESPOUEY	85 300,38 €
Ecole maternelle LANNEDARRE	26 208,52 €
Ecole maternelle OPHITE	4 515,62 €
Ecole de POUYFERRE	8 309,28 €
Ecole de LEZIGNAN	7 477,20 €
Ecole d'ADE	844,58 €
Ecole d'OSSEN	5 484,00 €

Le deuxième point concerne les effectifs de la rentrée scolaire 2022/2023. Ils sont comparables aux effectifs de la rentrée scolaire de l'an dernier, auxquels il faut rajouter la présence de 52 enfants ukrainiens.

Monsieur le Président rappelle qu'en début de mandat, une classe de l'école maternelle de l'Ophite avait été fermée. Après de longs échanges avec le Directeur d'Académie et un gros travail des services, la classe a été réouverte et un enseignant a été nommé.

Pour ce qui est de l'école maternelle de Lannedarré, il informe que suite à de longues discussions, le Directeur d'Académie a nommé un enseignant titulaire et non pas un enseignant remplaçant comme l'an dernier, ce qui permet de pérenniser la classe.

Le bilan des effectifs et des conditions d'enseignement sont satisfaisants mais il faut se battre pour nos classes du territoire et Monsieur le Président insiste sur le fait qu'il fera en sorte de maintenir toutes les classes des écoles qu'elles soient sur Lourdes ou dans les villages.

Il faut dire également qu'actuellement a lieu un débat sur l'attribution de compensation qui a un impact sur le potentiel fiscal des communes du SIMAJE. Monsieur le Président en reparlera plus tard, des réunions sont en cours pour trouver des solutions.

Concernant les projets structurants, le projet de la crèche avance normalement, une communication sera réalisée ultérieurement. Pour la cuisine centrale, l'assistant à maîtrise d'ouvrage proposera le 4 octobre prochain des scénarii du pré-programme au Comité de Pilotage.

Les deux projets continuent à avancer et ils seront menés durant ce mandat ; restera à traiter le troisième projet, celui du centre aéré.

Monsieur le Président rappelle que le but d'obtenir sa propre cuisine centrale permettra d'opter pour les circuits courts, de gérer les flux pour la confection des 800 repas pour les écoles auxquels viendront se greffer la confection des repas pour les

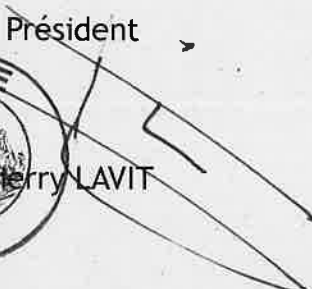
enfants fréquentant les crèches et pour les aînés. La future cuisine centrale n'aura pas une vocation commerciale mais sociale.

Monsieur ARTIGUES prend la parole pour préciser qu'il convient de trouver une solution pour neutraliser l'effet de l'attribution de compensation sur le budget des communes. A ce titre, il fait remarquer qu'il est indispensable de se faire accompagner par un juriste des finances locales.

Monsieur le Président précise qu'il a rencontré le Président de la Communauté d'Agglomération ainsi que le Directeur Général des Services à ce sujet.

Monsieur le Président rajoute qu'il est nécessaire de travailler en territorialité pour tous les projets, l'auditorium, la crèche, la cuisine centrale, et ce, dans un but d'intérêt général afin que de nouveaux résidents viennent s'installer sur le territoire.

La séance est levée à 19 H 15.

Le Président

Thierry LAVIT



La secrétaire


Marie-Christine POMES